

COMMUNE de  
LA CAPELLE ET  
MASMOLENE

Département du Gard

Délibération du conseil municipal  
Vote du budget primitif M49 de l'année 2022

N°24/2022

Département du Gard Canton d'Uzès  Commune de La Capelle et Masmolène		<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 Avril 2022</b>			
Date de la convocation 08/04/2022		L'an deux mil vingt-deux, le treize Avril, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 11/04/2022		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération 06/05/2022		3 – Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers: 11		5 – Madame DURANDO Françoise	X		
En exercice	10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum	5	7 – Madame CLAUD Elodie	X		
Présents	9	8- Monsieur LAURENT Gilbert	X		
Représentés					
Votants	9	9 – Monsieur FORIEL Jonathan	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) CREISSEN Viviane		10 – Madame GUILANI Stéphanie		X	
<u>Acte rendu exécutoire</u>  Après dépôt en Préfecture le 03/05/2022  Et publication ou notification du 03/05/2022		Sens du vote : <b>ADOPTION AL'UNANIMITE</b>  <b>Voix pour: 9</b>  <b>Voix contre : 0</b>			

Suite à la proposition faite par M. le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer, après intégration des résultats reportés, sur le budget primitif M49 comme suit :

**BUDGET M.49. EAU – ASSAINISSEMENT -ANNEE 2021**

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses :357 366.46 €

- Recettes : 357 366.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 1 543 029.38 €

- Recettes : 1 543 029.38 €

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif arrêté ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et ans  
susvisés

Signature du Maire

Cachet de la mairie

